

[Français]

LE COMMERCE

LES RAISONS DES IMPORTATIONS MASSIVES DE POULET À GRILLER EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce.

La semaine dernière, plus précisément le 4 mai, je demandais à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce s'il pouvait dire à la Chambre si les importations massives de poulets à griller avaient été autorisées après consultation avec le ministre de l'Agriculture, responsable de l'alimentation des Canadiens. A ce moment-là, il avait répondu qu'il donnerait une réponse le lendemain. Est-ce que le ministre est en mesure aujourd'hui de donner une réponse à la Chambre à ce sujet?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'ai considéré ce problème, et effectivement il y a eu dans l'importation des poulets à griller au Canada une augmentation de l'ordre de 5 à 7 p. 100 depuis le début de l'année, laquelle est à peu près normale selon la croissance du marché. Évidemment, nous sommes inquiets de cette situation. Le ministre de l'Agriculture et mon ministère faisons la revue de ce problème, et je ne sais pas si nous pourrions donner bientôt une réponse à la Chambre. Aucune mesure ne peut être prise dans la conjoncture actuelle, mais peut-être en prendrons-nous une dans les semaines qui viendront.

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE DÉLIVRE DES PERMIS POUR L'IMPORTATION DES POULETS À GRILLER

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, étant donné le sérieux de cette question, alors que les producteurs intéressés nous demandent avec insistance de leur dire si le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde des permis relativement à ces importations, ou si ces dernières se font sans aucune surveillance de la part du ministère, j'aimerais qu'on me donne une réponse.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je ne sais pas si je peux donner une réponse d'ordre technique à la question posée par l'honorable député, mais je crois qu'il n'y a pas besoin de permis pour procéder à l'importation. Nous faisons continuellement la revue du niveau des importations. Cette semaine le ministre de l'Agriculture doit rencontrer ses collègues provinciaux à ce sujet et, évidemment, nous aurons une consultation avec le ministère de l'Agriculture après ces rencontres pour voir s'il y a lieu de prendre une mesure d'urgence étant donné les circonstances.

* * *

● (1500)

[Traduction]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RETENUES SUR LE SALAIRE DES ONTARIENS TRAVAILLANT AU QUÉBEC—LA MODIFICATION POSSIBLE DES RÈGLEMENTS

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Revenu national une question

L'énergie

qui se rattache à celle qu'a posée mon collègue d'Esquimalt-Saanich à propos des retenues pour fins d'impôt sur le revenu qui sont faites sur le traitement des fonctionnaires fédéraux qui demeurent en Ontario mais dont le lieu de travail se trouve au Québec. Étant donné qu'en novembre 1976 le ministre des Finances a déclaré qu'à son avis, c'était une question de règlement—on pourrait donc régler la situation en modifiant le règlement—le gouvernement du Canada songe-t-il à modifier ce règlement? Si oui, quand? Si non, pourquoi pas? Et quand le ministre fera-t-il une déclaration à propos de cette situation dont il est abondamment question ici même depuis près d'un mois.

L'hon. Monique Bégin (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, depuis deux dernières semaines surtout, des députés des deux côtés de la Chambre m'interrogent à ce sujet. Depuis plus d'un mois, mes propres collègues me font des instances à cet égard. J'ai expliqué à la Chambre en détail les diverses mesures que nous envisageons et les deux solutions auxquelles je songe, à l'instar du ministre des Finances. A moins de recommander l'adoption définitive de la deuxième solution qui, comme je l'ai dit, n'est pas idéale, je demanderais à la Chambre de me donner encore quelques jours alors que je pourrai constater si la réponse du Québec sera positive.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Vendredi dernier, j'ai prévenu Votre Honneur que j'allais soulever la question de privilège à propos d'une situation très grave qui concerne le ministre du Travail, soit la création il y a deux ans de la Commission Finn chargée d'enquêter sur le décès de cinq personnes lors d'un incendie survenu au terminus Burrard de Vancouver. Cependant, comme le ministre du Travail n'est pas ici aujourd'hui, je pense que, par courtoisie, je devrais attendre son retour et poursuivre demain.

M. Leggatt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est au sujet des travaux de la Chambre d'aujourd'hui. J'avais compris que le gouvernement mettrait en délibération le bill C-51.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pourrait peut-être invoquer le Règlement quand nous passerons à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DU NORD—DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE BERGER

L'hon. Warren Allmand (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport de l'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie rédigé par le juge Berger.